



Part d'héritage d'un père décédé

Par **Diplomate27**, le 03/03/2011 à 22:47

[fluo]**Bonjour,**

Voici ma situation :

Mon père est décédé quand j'avais 12 ans. J'ai un frère.

Les parents de mon père sont décédés et leur banque nous a contacté pour nous dire qu'elle devait nous envoyer 11 euros chacun , c'est ce qu'il restait sur le compte des grand parents.

La maison des grand parents a été achetée par un frère de mon père quand ls grand parents étaient encore en vie.

Mes grand parents ont dit à ma mère qu'ils mettaient notre part, la part de leur fils, de côté à la banque, et que l'on aurait cette part quand ils décéderont.

Nous n'avions pas de contact avec eux.

Personne de la famille de mon père nous a prévenu de leurs décès, c'est leur banquier qui nous a contacté.

Je voudrais donc savoir, où se trouve la part de notre père, la part de la vente de la maison des grand parents. Est-il possible qu'ils n'aient pas placé notre part, et qu'ils aient donné notre part à leurs 2 autres enfants ?

Ou que les grand parents ont gardé la part de notre père pour eux ?

A- t-on des droits en tant qu'héritier d'un fils décédé ?

Merci à ceux qui prendront le temps de répondre.

[/fluo]

Par **mimi493**, le **03/03/2011 à 22:56**

Merci de ne pas mettre du fluo comme ça, ça fait mal aux yeux

Par **Diplomate27**, le **04/03/2011 à 18:57**

Désolé, j'ai fait une erreur quand j'ai écrit. Je ne savais pas que ça donnerait ce résultat.